

dotale ! Il faut qu'il prie ce prêtre, qu'il s'acquitte au moins de l'obligation de la récitation de l'office, de la célébration de la sainte messe ! Il se met en devoir de s'acquitter de cette charge : mais comme en lui se rend véritable cette parole de Dieu disant par son prophète : " Ce peuple m'honore de ses lèvres, mais son cœur est loin de moi. " Le caquetage du journal est, pour sa pensée, ce qu'est pour l'oreille l'air qu'elle vient d'entendre et qui semble la poursuivre. Au milieu des occupations les plus saintes, passent devant lui, se meuvent, parlent tous ces personnages que le journal s'est plu à mettre en scène. Cette vie du dehors se présente si souvent inopinément à ceux qui la fuient : comment ne s'attellerait-elle point à qui la cherche ?

" La parole de ce prêtre n'est que l'expression fidèle de cet état d'esprit. A son pourvoyeur d'idées, il emprunte aussi son idiome.

" Dans la conversation, en classe, en chaire même, il est bien encore prêtre, mais il est aussi autre chose. Il est mi-partie prêtre, mi-partie laïque, mi-partie prédicateur et mi-partie journaliste.

Il ne veut pas, peut-être même ne peut-il se rendre compte de ce que cette bigarrure lui enlève d'autorité comme professeur, comme pasteur. Ce moins possible qu'il a cherché, adopté dans sa lecture habituelle, l'atteint lui-même. Il est diminué ; il est graduellement dépouillé de ce qui fait sa vitalité, son énergie. On se demandera bientôt quelle est sa raison d'être, et il aura lui-même quelque peine à trouver une réponse.

A lire

Les abonnés à la *Semaine Religieuse* sont priés d'informer l'Administration, du moment qu'il se produit quelque irrégularité dans le service de distribution. La surveillance a beau être parfaite, il est impossible de prévenir complètement toute irrégularité. Les abonnés de la ville ont l'avantage de pouvoir communiquer par le téléphone. Comme les comptes sont expédiés de ce temps-ci, nous prions instamment nos abonnés de s'empresser de faire honneur à la note. Si beaucoup paient bien régulièrement, il en est aussi bon nombre qui paient très mal. Pourtant, le prix d'un abonnement est dû en justice comme toute autre dette.